



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 juillet 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 17 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité pendant le mois de novembre 2019 sous la présidence du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (voir annexe).

Ce récapitulatif a été établi par la Mission permanente du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies. Bien que les autres membres du Conseil aient été consultés, il n'a pas vocation à représenter les vues du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Jonathan Allen



Annexe à la lettre datée du 17 juillet 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (novembre 2019)

Introduction

En novembre 2019, sous la présidence du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Conseil de sécurité a tenu 20 séances officielles, dont 2 séances privées, et 13 séances de consultations. Il a adopté quatre résolutions et deux déclarations de la Présidente et fait quatre déclarations à la presse.

Afrique

Guinée-Bissau

Le 4 novembre, le Conseil a adopté une déclaration de sa présidente (S/PRST/2019/13) dans laquelle il s'est déclaré profondément préoccupé par la situation sociale et politique dans le pays. Il a engagé le Président, M. José Mário Vaz, et le gouvernement dirigé par le Premier Ministre, M. Aristides Gomes, à régler leurs différends, et a appelé l'attention sur la nécessité de tenir l'élection présidentielle le 24 novembre 2019 afin de conclure le cycle électoral et de permettre ainsi une passation pacifique du pouvoir à un président élu. Le Conseil a également engagé vivement les forces de défense et de sécurité de la Guinée-Bissau à continuer de maintenir leur neutralité et à éviter toute ingérence dans les affaires politiques, pendant le processus électoral et politique et au-delà.

Le 11 novembre, le Conseil a tenu des consultations à huis clos sur la situation en Guinée-Bissau, durant lesquelles la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, Rosine Sori-Coulibaly, a présenté un exposé.

Corne de l'Afrique

Le 4 novembre, la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, et l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, M^{me} Fatima Kyari Mohammed, ont présenté un exposé au Conseil sur la mission organisée en commun par l'ONU et l'Union africaine dans la Corne de l'Afrique du 19 au 29 octobre 2019, et portant en particulier sur la question des femmes et de la paix et la sécurité. La Vice-Secrétaire générale s'est rendue à Djibouti, en Érythrée, en Éthiopie, en Somalie et au Soudan.

La Vice-Secrétaire générale a déclaré que ces missions étaient l'occasion de renforcer la mise en œuvre des cadres communs ONU-Union africaine sur la paix et la sécurité, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de l'Agenda 2063 ainsi que de l'initiative « Faire taire les armes d'ici 2020 » de l'Union africaine. Tout en estimant que la région avait de réelles chances de voir rétablir la paix, elle a exhorté la communauté internationale à trouver des solutions durables aux défis complexes que devait relever la région, notamment dans le domaine de l'égalité des sexes et de la représentation des femmes. L'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies a ajouté que la communauté internationale devait œuvrer pour que l'on investisse en faveur des femmes et des

filles et que les opérations de paix avaient la responsabilité de fournir des installations tenant compte des questions de genre.

Les membres du Conseil se sont félicités de la tenue de ces missions et ont relevé les travaux menés en commun par l'ONU et l'Union africaine sur les femmes et la paix et la sécurité.

République centrafricaine

Le 7 novembre, le Conseil a tenu une séance avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). La Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, M^{me} Bintou Keita, et le Conseiller militaire adjoint, le général de division Hugh Van Roosen, ont présenté des exposés.

Le 15 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2499 (2019), par laquelle il a reconduit le mandat de la MINUSCA jusqu'au 15 novembre 2020, en maintenant l'effectif maximum autorisé à 11 650 militaires, en formalisant l'appui de la MINUSCA à la mise en œuvre de l'accord de paix de février 2019, en habilitant la MINUSCA à fournir ses bons offices, un appui en matière de sécurité et un soutien opérationnel, logistique et technique dans le cadre des élections présidentielle et législatives en République centrafricaine, et en réitérant les tâches et responsabilités de la MINUSCA dans le domaine de la protection des civils.

Soudan et Soudan du Sud (Abyei)

Le 14 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2497 (2019), par laquelle il a reconduit jusqu'au 15 mai 2020 le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), en maintenant l'effectif maximum autorisé à 3 550 militaires et 640 policiers, et prorogé jusqu'au 15 mai 2020 également la modification du mandat en vertu de laquelle la FISNUA fournit un appui au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

Soudan du Sud

Le 6 novembre, le Conseil a tenu des consultations à huis clos sur le Soudan du Sud, au cours desquelles le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, M. David Shearer, a présenté un exposé.

Le 22 novembre, le Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il prenait note que les parties à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud étaient convenues de prolonger de 100 jours, à compter du 12 novembre, la période de prétransition. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par le fait que les parties à l'Accord n'avaient pas fait de progrès réels dans l'exécution des tâches essentielles relatives à la période de prétransition, y compris les dispositions transitoires de sécurité et l'établissement du nombre et des frontières des États, et ont appelé de leurs vœux des avancées immédiates concernant ces tâches aux fins de la formation d'un gouvernement d'union nationale.

République démocratique du Congo

Le 13 novembre, à la suite de l'examen stratégique indépendant de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et dans la perspective du renouvellement de son mandat, prévu en décembre 2019, le Conseil a tenu des consultations à huis clos sur la République démocratique du Congo. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, a présenté un exposé.

Le 26 novembre, après une recrudescence de la violence dans le territoire de Beni, au Nord-Kivu, le Conseil a examiné la situation en République démocratique du Congo dans le cadre de consultations à huis clos au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses ». La Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, M^{me} Leila Zerrougui, a présenté un exposé.

Somalie

Le 15 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2498 \(2019\)](#), dans laquelle il a rappelé sa décision d'imposer des sanctions ciblées et réaffirmé l'embargo sur les armes imposé à la Somalie et l'interdiction des importations et des exportations de charbon de bois somalien, instauré de nouvelles restrictions sur les transferts vers la Somalie de certains composants d'engins explosifs improvisés, et prorogé jusqu'au 15 décembre 2020 le mandat du Groupe d'experts sur la Somalie créé en application de la résolution [2444 \(2018\)](#).

Le 21 novembre, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations à huis clos sur la Somalie. Des exposés ont été présentés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, M. James Swan ; le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie, M. Francisco Madeira ; la Présidente de la Commission électorale nationale indépendante de Somalie, M^{me} Halima Ismail Ibrahim ; et le Président d'une association d'acteurs non étatiques somaliens, M. Osman Moallim.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie a déclaré que d'importants progrès avaient été accomplis sur le plan des réformes mais qu'il faudrait, afin de poursuivre sur cette lancée, que le Gouvernement fédéral somalien et les principaux États membres de la fédération dialoguent et trouvent un consensus. L'année passée sans coopération effective s'était transformée en obstacle à la réalisation des priorités nationales, et les tensions que connaissait le Djoubaland s'accompagnaient d'un risque de violence si elles n'étaient pas gérées avec prudence. Il a demandé aux dirigeants et aux parties prenantes de redoubler d'efforts pour achever la rédaction de la Constitution fédérale avant le mois de juin. Le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine a déclaré qu'il importait que la Somalie adopte le projet de loi électorale et modifie la loi sur les partis politiques. La Présidente de la Commission électorale nationale indépendante de Somalie a indiqué que le modèle de partage du pouvoir suivant les lignes claniques avait été une mesure temporaire dans l'attente de la tenue d'élections selon le principe « une personne, une voix ». Le Président de l'association d'acteurs non étatiques somaliens a dit, quant à lui, que la Somalie devait accélérer le rythme des préparatifs d'élections libres, équitables et inclusives et a appelé au renforcement de la représentation et de la participation des femmes.

Le 25 novembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle ses membres ont souligné l'importance de la tenue d'élections pacifiques, inclusives, crédibles et transparentes, suivant le principe « une personne, une voix », et demandé au Gouvernement fédéral somalien et aux États membres de la fédération de renouer le dialogue pour régler les questions en suspens.

Sahel

Le 20 novembre, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations à huis clos sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Des exposés ont été présentés par la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique ; le Ministre burkinabé des affaires étrangères et de la coopération, M. Alpha Barry ; le Directeur général

pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, M. Koen Vervaeke ; l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies ; et une représentante de la société civile, M^{me} Assitan Diallo.

La Sous-Secrétaire générale a déclaré que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel avait besoin de davantage de matériel, de capacités, notamment de moyens aériens, et de formation afin de pouvoir faire face à la dégradation des conditions de sécurité. Le Ministre des affaires étrangères a déclaré qu'il fallait à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) un mandat robuste et plus offensif pour pouvoir contribuer davantage aux efforts régionaux de lutte contre le terrorisme. L'Observatrice permanente de l'Union africaine a demandé instamment au Conseil d'accéder aux demandes du G5 Sahel en accordant à la Force conjointe un mandat relevant du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies ainsi qu'un financement à l'aide des contributions obligatoires des Nations Unies. Le Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure a donné une idée de l'importance de la contribution financière de l'Union européenne en faveur de l'autonomisation et de la responsabilisation renforcées de la Force conjointe. La représentante de la société civile a demandé au G5 Sahel d'assurer la protection des civils et de prendre systématiquement en compte les questions liées au genre dans toutes ses opérations, faisant observer au passage que la militarisation du Sahel n'était pas de nature à mener à la paix.

Le 21 novembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle ses membres se sont dits profondément préoccupés par les conditions de sécurité et la situation humanitaire qui régnaient dans le Sahel. Les membres se sont par ailleurs félicités des récentes mesures prises par le Groupe de cinq pays du Sahel pour rendre la Force conjointe opérationnelle, l'encourageant à veiller à ce que la Force conjointe continue d'intensifier progressivement ses activités afin de produire des résultats opérationnels concrets. Ils ont rappelé qu'une riposte militaire, devant les menaces auxquelles devait faire face le G5 Sahel, ne serait efficace que si elle s'inscrivait dans des stratégies régionales et nationales inclusives associant les questions de sécurité, de gouvernance, de développement et de droits de l'homme et les questions humanitaires.

Libye

Le 6 novembre, la Procureure de la Cour pénale internationale, M^{me} Fatou Bensouda, a présenté un exposé au Conseil sur la situation en Libye. Toujours déterminée à s'acquitter de son mandat, elle a demandé au Conseil, aux États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et à la communauté internationale de soutenir fermement la Cour et son mandat pour mettre fin à l'impunité des crimes les plus graves, la responsabilisation des acteurs et la dissuasion représentant les fondements de la stabilité, du progrès et de la prospérité en Libye. La Cour avait progressé dans ses enquêtes en cours, mais les fugitifs faisant l'objet de mandats d'arrêt non exécutés n'avaient pas été remis, notamment Saif al-Islam Kadhafi, Mahmoud Mustafa Busayf al-Werfalli et Al-Tuhamy Mohamed Khaled. La Procureure a rappelé la responsabilité qui incombait aux États dans l'arrestation et la remise des suspects de la Cour.

Les membres du Conseil ont exprimé leur vive préoccupation face à la poursuite de la violence en Libye. La plupart ont exprimé leur plein soutien à la lutte contre l'impunité et à la restauration de l'État de droit dans le pays. À cet égard, certains membres du Conseil ont prôné la coopération avec la Cour. D'autres ont relevé l'absence de progrès de la Cour dans les enquêtes menées en Libye et rappelé le

principe de complémentarité entre les travaux de la Cour et ceux du système judiciaire national.

Le 18 novembre, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations à huis clos sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), durant lesquelles des exposés ont été présentés par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MANUL, M. Ghassan Salamé, et une représentante de la société civile, M^{me} Rida Al-Tubuly.

Le Représentant spécial a fait observer que les conséquences directes de l'ingérence étrangère étaient de plus en plus visibles en Libye, avec, notamment, le recrutement de mercenaires et de combattants d'entreprises militaires privées de l'étranger. Plus de 200 civils avaient été tués et plus de 128 000 personnes étaient déplacées depuis avril. Le Représentant spécial a confirmé qu'un sommet international organisé par le Gouvernement allemand à Berlin était en préparation. La représentante de la société civile a déclaré que la communauté internationale se devait de renforcer les moyens d'agir des femmes dirigeantes ainsi que des Libyens sur le terrain qui aspiraient à la paix.

Les membres du Conseil ont demandé à la communauté internationale de soutenir la reprise du processus politique afin de mettre fin au conflit. Nombre d'entre eux ont exigé la fin de l'ingérence étrangère et le strict respect de l'embargo sur les armes. Le Ministre libyen des affaires étrangères, M. Mohamed T.H. Siala, a prié le Conseil de dénoncer le nombre croissant de victimes civiles et l'attaque du général Haftar à Tripoli, et exprimé son soutien à la conférence prévue à Berlin.

Europe

Bosnie-Herzégovine

Le 5 novembre, the Council a tenu une séance d'information sur la Bosnie-Herzégovine et adopté à l'unanimité la résolution [2496 \(2019\)](#), par laquelle il a renouvelé l'autorisation qu'il avait accordée concernant l'EUFOR-ALTHEA au titre du Chapitre VII de la Charte. Le Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, Valentin Inzko, et la responsable du programme Bosnie-Herzégovine de TRIAL International, Selma Korjenić, ont présenté des exposés.

Le Haut-Représentant a regretté que le processus de formation du gouvernement ait pris plus d'un an, ce qui avait gravement compromis la capacité du Parlement d'adopter de nouvelles lois. Il a averti qu'à poursuivre dans la voie des discours clivants et déstabilisateurs, de la glorification des criminels de guerre et de la négation du génocide de Srebrenica, on compromettrait toujours plus les chances de réconciliation. L'absence de progrès dans la mise en œuvre des décisions de justice existantes et dans la réforme judiciaire était très préoccupante.

La représentante de la société civile a déclaré que la réconciliation devait se poursuivre et qu'il faudrait mettre un terme à la glorification des criminels de guerre et appliquer les décisions juridiques nationales et internationales applicables.

La plupart des membres du Conseil ont salué le rapport du Haut-Représentant et exprimé leur préoccupation face aux discours diviseurs et à l'absence de progrès, due à l'échec de la formation d'un gouvernement. Le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine a déclaré qu'il se félicitait de l'adoption de la résolution à l'unanimité ; que son pays continuait d'aspirer à l'adhésion à l'Union européenne et avait largement engagé la mise en œuvre des réformes nécessaires à l'intégration, notamment en matière d'état de droit et de bonne gouvernance ; et qu'il était fondamental de poursuivre tous les crimes de guerre.

Chypre

Le 21 novembre, le Conseil a tenu des consultations à huis clos afin d'examiner la situation à Chypre. La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary Anne DiCarlo, a informé les membres du Conseil de l'état d'avancement des pourparlers entre les parties.

Moyen-Orient

Situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 20 novembre, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations à huis clos sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. À cette occasion, des exposés ont été présentés par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, M. Nickolay Mladenov, et la Directrice exécutive du Centre juridique Gisha pour la liberté de mouvement, M^{me} Tania Hary.

Le Coordonnateur spécial a indiqué que, après la grave escalade qui venait d'avoir lieu entre Israël et des activistes palestiniens à Gaza, la situation restait très explosive. Il a constaté que la situation sur le terrain continuait d'évoluer négativement, Israël ayant notamment décidé, le 1^{er} novembre, de poursuivre la construction d'environ 2 600 logements. Il a rappelé que l'ONU regrettait que les États-Unis d'Amérique aient déclaré le 18 novembre qu'ils ne considéraient plus que les colonies de peuplement étaient incompatibles avec le droit international, et il a souligné que la position de l'ONU sur le caractère illégal des colonies de peuplement restait inchangée, conformément à la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil. Il a ajouté qu'il importait d'organiser des élections palestiniennes crédibles et de maintenir le consensus international au sujet d'un règlement du conflit fondé sur la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

La Directrice exécutive du Centre juridique Gisha pour la liberté de mouvement a déclaré qu'Israël continuait à contrôler de nombreux aspects de la vie quotidienne à Gaza, alors que la situation humanitaire continuait à se dégrader. Elle a affirmé que l'isolement délibéré de Gaza par Israël, aggravé par les divisions intra-palestiniennes, constituait autant un obstacle à la paix que les colonies. Elle a demandé à la communauté internationale d'insister pour qu'Israël autorise le plus possible l'accès des personnes et des biens, sous réserve uniquement des procédures de sécurité nécessaires et raisonnables.

La plupart des membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien à la solution des deux États, condamné les tirs de roquettes depuis Gaza vers Israël et souligné que les colonies de peuplement israéliennes étaient illégales au regard du droit international. Certains ont insisté sur l'importance d'élections palestiniennes crédibles et sans exclusive, parallèlement aux efforts de réconciliation intra-palestiniens. Un membre du Conseil a réitéré l'annonce qu'il avait faite le 18 novembre, à savoir que l'établissement de colonies de peuplement civiles israéliennes en Cisjordanie n'était pas en soi incompatible avec le droit international, précisant qu'il ne prenait pas position sur le statut juridique particulier de telle ou telle colonie. L'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies s'est élevé contre cette annonce qu'il a qualifiée d'illégale et d'irresponsable. Le représentant d'Israël, pour sa part, a salué cette annonce.

Liban

Le 25 novembre, le Conseil a tenu des consultations à huis clos sur l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#). Le Coordonnateur spécial pour le Liban, M. Ján Kubiš,

et le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, M. Mohamed Khaled Khiari, ont présenté des exposés.

République arabe syrienne

Le 5 novembre, le Conseil a tenu une séance privée pendant laquelle le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), M. Fernando Arias, et la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, ont présenté des exposés.

Le 14 novembre, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations à huis clos consacrées à l'examen de la situation humanitaire en République arabe syrienne, à l'occasion desquelles le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Mark Lowcock, a présenté un exposé.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a fait un point sur : l'action humanitaire entreprise pour venir en aide aux 11 millions de personnes qui dépendaient de ces secours dans toute la République arabe syrienne ; l'impact des hostilités dans le nord-ouest du pays ; la situation dans le nord-est ; et la nécessité absolue de proroger la résolution [2165 \(2014\)](#). Il a rappelé au Conseil le contexte régional plus large. Les membres du Conseil ont fait part de leur inquiétude face à la situation humanitaire en République arabe syrienne.

Le 22 novembre, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations à huis clos pour examiner la situation politique en République arabe syrienne. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Geir Pedersen, et une membre du conseil d'administration de la Syrian Women's League, M^{me} Sabah Alhalak, ont fait des exposés.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général a informé le Conseil de l'inauguration à Genève, le 30 octobre, de la Commission constitutionnelle, dont il a espéré qu'elle ouvrirait la voie à un effort politique propre à permettre au pays de surmonter près de neuf ans de conflit, conformément à ce que prévoyait la résolution [2254 \(2015\)](#). La représentante du conseil d'administration a évoqué les conséquences particulières du conflit sur des millions de femmes et la nécessité d'amener tous les responsables à répondre de leurs actes ; la participation effective des femmes syriennes au processus politique ainsi qu'à tous les aspects liés à la paix et à la sécurité ; et la nécessité pour toutes les parties de libérer les détenus et de mettre un terme aux disparitions forcées.

Les membres du Conseil ont salué l'inauguration de la Commission constitutionnelle et demandé instamment que des progrès soient faits sur l'ensemble des éléments de la résolution [2254 \(2015\)](#).

Iraq

Le 26 novembre, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations à huis clos sur l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes. Le Conseiller spécial et chef de l'Équipe d'enquêteurs, Karim Asad Ahmad Khan, et un membre de la société civile iraquienne, Yézidi du district de Sinjar, M. Kachi, ont présenté des exposés.

Le Conseiller spécial a déclaré que l'Équipe d'enquêteurs était désormais pleinement opérationnelle ; les dons des États Membres lui avaient permis d'étendre le champ de ses enquêtes à toutes les communautés qui avaient souffert sous l'emprise de Daech. L'Équipe avait accompli des progrès notables dans la collecte de preuves et l'identification des auteurs de crimes contre la communauté yézidie. Le Conseiller

spécial a remercié le Gouvernement iraquien, le système judiciaire iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan de leur soutien et de leur coopération exemplaires.

M. Kachi a conté l'horreur des exécutions massives perpétrées dans le village de Kocho en août 2014. Il a remercié le Conseil d'avoir créé l'Équipe d'enquêteurs et a demandé à la communauté internationale de reconnaître que les crimes commis contre la communauté yézidie étaient constitutifs de génocide.

Les membres du Conseil ont salué les progrès réalisés par l'Équipe d'enquêteurs et sa coopération accrue avec le Gouvernement iraquien. Certains membres se sont félicités de ce que l'Équipe ait élargi le champ de ses enquêtes à d'autres minorités. D'autres ont rappelé que l'Équipe et tous ceux qui participaient à la lutte contre le terrorisme en Iraq devaient coordonner leurs efforts avec l'Iraq et en respecter la souveraineté ainsi que la compétence pour connaître des crimes commis sur son territoire. Le Représentant permanent de l'Iraq s'est félicité que le mandat de l'Équipe soit prolongé de 12 mois jusqu'en septembre 2020 et a fait l'éloge des efforts qui étaient déployés pour identifier les auteurs et veiller à ce qu'ils répondent de leurs actes.

Yémen

Le 6 novembre, le Conseil a fait une déclaration à la presse, dans laquelle ses membres se sont félicités de la signature, le 5 novembre 2019, de l'Accord de Riyad entre le Gouvernement yéménite et le Conseil de transition du Sud. Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils soutenaient sans réserve l'action menée par l'ONU afin d'ouvrir la voie à une reprise rapide de négociations globales et inclusives pour mettre un terme au conflit et progresser vers une transition pacifique. Ils ont également demandé de nouveau aux parties de continuer de s'employer à appliquer plus largement l'Accord de Stockholm.

Le 22 novembre, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations à huis clos sur le Yémen, à l'occasion desquelles des exposés ont été présentés par le Secrétaire général adjoint et Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Martin Griffiths, la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, M^{me} Ursula Mueller, et le chef de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH) et Président du Comité de coordination du redéploiement, le général de corps d'armée Abhijit Guha.

L'Envoyé spécial a indiqué qu'après la signature de l'Accord de Riyad et la désescalade intervenue sur le terrain entre les houthistes et la Coalition en appui à la légitimité au Yémen, une dynamique propice à un règlement politique au Yémen prenait peu à peu tournure. L'ONU ferait tout ce qui était en son pouvoir pour élargir ces pourparlers. La Sous-Secrétaire générale a fait savoir que c'est en octobre et en novembre que l'on avait enregistré à cette date les niveaux de violence les plus bas de 2019. Néanmoins, les restrictions imposées par les houthistes à l'accès des travailleurs humanitaires aux populations entraînaient des retards inadmissibles dans l'acheminement de l'aide humanitaire à ceux qui en avaient le plus besoin.

Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction l'Accord de Riyad et soutenu l'action de l'Envoyé spécial. Ils ont insisté sur l'importance de l'accès humanitaire.

Questions thématiques et autres questions

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Le Conseil a tenu des consultations à huis clos le 13 novembre pour entendre l'exposé y relatif du Président du Comité du Conseil créé par la résolution 1718 (2006), Christoph Heusgen.

Les femmes et la paix et la sécurité

Le 4 novembre, le Conseil a conclu son débat public sur les femmes et la paix et la sécurité, qu'il avait entamé le 29 octobre.

Fonctions de police dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le 6 novembre, le Conseil a tenu une séance d'information sur les fonctions de police dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, au cours de laquelle des exposés ont été présentés par le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, les chefs de la police civile de la MINUSMA, de la MONUSCO et de la FISNUA, et une conseillère municipale de Bangui.

Le Secrétaire général adjoint a déclaré que la police des Nations Unies continuait à travailler en étroite collaboration avec les partenaires régionaux, sous-régionaux, nationaux et locaux et qu'il lui restait du chemin à parcourir pour augmenter la proportion de femmes dans les forces de maintien de la paix. Le Chef de la police civile de la MINUSMA, M. Issoufou Yacouba, a indiqué que la police de la MINUSMA apportait son concours à la protection des civils et au rétablissement de l'autorité de l'État, notamment en dispensant des formations conjointes avec la mission de l'Union européenne, EUCAP Sahel Mali.

Le Chef de la police civile de la MONUSCO, M. Awalé Abdounasir, a fait cette mise en garde : trop de gouvernements avaient fait porter leur effort, dans les États fragiles, sur une riposte militarisée face à la criminalité organisée alors qu'une judiciarisation des processus se serait avérée plus efficace. La Conseillère principale pour les questions de police de la FISNUA, M^{me} Mary Gahonzire, a relevé le rôle important joué par la police de la FISNUA au sein de la population, notamment dans le cadre de la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre.

Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien au travail indispensable effectué par les policiers des Nations Unies, les uns mettant l'accent sur l'importance d'un strict respect des mandats et les autres, sur la nécessité de doter la police des Nations Unies d'un meilleur matériel.

Armes chimiques

Le 22 novembre, le Conseil a adopté une déclaration de sa présidente (S/PRST/2019/14) sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans laquelle il a réaffirmé son ferme appui à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et à l'action menée par l'OIAC conformément à la Convention. Il a souligné qu'il importait d'appliquer la Convention et exhorté tous les États qui ne l'avaient pas encore fait à devenir sans tarder parties à la Convention. Il a réaffirmé que l'emploi d'armes chimiques constituait une violation du droit international et condamné dans les termes les plus vigoureux l'emploi d'armes chimiques. Il s'est déclaré fermement convaincu que les personnes responsables de l'emploi de ces armes devaient répondre de leurs actes. Il s'est félicité, enfin, de la coopération dans laquelle étaient engagées l'ONU et l'OIAC dans le cadre de l'accord régissant leurs relations, conformément aux dispositions de la Convention.

Réconciliation

Le 19 novembre, le Conseil a tenu un débat public sur la place de la réconciliation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, au cours duquel des exposés ont été présentés par le Secrétaire général, M. António Guterres, le Doyen de la School for Conflict Analysis and Resolution (Université George Mason), M. Alpaslan Ozerdem, et la Directrice d'Elman Peace, M^{me} Ilwad Elman.

Le Secrétaire général a déclaré que, du Cambodge au Rwanda et de l'Irlande du Nord à la Bosnie-Herzégovine, les processus de réconciliation avaient joué un rôle fondamental dans le règlement de différends ethniques, religieux et politiques. Mais il a ajouté qu'il fallait veiller à faire évoluer notre conception de la réconciliation pour l'adapter à la nature complexe des conflits contemporains. Le Doyen de la School for Conflict Analysis and Resolution a passé en revue les enseignements que comportaient selon lui les processus de réconciliation du passé, notamment dans les Balkans. Il a mis en exergue, par exemple, les initiatives prises à Coventry (Royaume-Uni) pour amener une réconciliation après la guerre, notamment avec des villes allemandes comme Dresde, et souligné le rôle positif que pouvaient jouer les autorités locales à cet égard. La Directrice d'Elman Peace a évoqué la consolidation de la paix et la réconciliation en Somalie. La réconciliation n'était pas un événement ponctuel, mais un processus. Il était primordial à cette fin de rétablir la confiance et de ne laisser personne sur le bord du chemin. Elle a appelé de ses vœux une participation plus grande des femmes aux processus de réconciliation et des investissements financiers plus importants dans la consolidation de la paix, notamment par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix.

Plus de 50 intervenants ont pris la parole. Les membres du Conseil ont souligné l'importance de la prise en main des processus à l'échelon national, de l'établissement d'un lien entre eux et ceux qui sont menés à l'échelon local, du rétablissement de la confiance entre les citoyens et les institutions de l'État, et du renforcement de l'état de droit, de la justice transitionnelle et de la participation de tous les pans de la société, en particulier les femmes et les jeunes. Plusieurs membres du Conseil ont fait valoir que, dans l'intérêt de la réconciliation nationale, il importait que l'ONU coopère avec les organisations régionales.